

LA

# Semaine Religieuse

DE MONTREAL

## Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Extrait d'une circulaire de Monseigneur l'administrateur au clergé du diocèse. — IV Correspondance romaine. — V Le temps de la septuagésime. — VI Le Caré d'Ars et le démon. — VII Sœurs de Sainte-Anne : cérémonie de vêtue. — VIII Aux prières.

## ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 26 février

Exercices du mois de mars (1) et premier vendredi du mois.

## SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 5 mars

*Les titulaires qui tombent cette année entre le 12 mars et le 2 avril, n'auront leur solennité que le IVe dim. du carême. La fête de Saint-Grégoire n'aura pas cette année de solennité.*

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Jean-de-Dieu.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Casimir (Ripon), et, *par anticipation*, de Saint-Thomas-d'Aquin (Billing's Bridge).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité *anticipée* de Saint-Thomas-d'Aquin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité *anticipée* de Saint-Thomas-d'Aquin (Compton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité *anticipée* de Sainte-Perpétue.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité *anticipée* de Saint-Thomas-d'Aquin.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité *anticipée* de Saint-Thomas-d'Aquin (Lévesqueville).

J. S.

(1) Indulgences : 10 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois, quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 20 indulgence plénière au jour de leur choix en ce mois, ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.

## EXTRAIT

D'UNE

**CIRCULAIRE DE MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR  
AU CLERGE DU DIOCÈSE**

Archevêché de Montréal, le 9 février 1905.

**Règlements pour le prochain carême**

Chers et révérends messieurs,

Un indult apostolique du 27 janvier 1903 permet à Mgr l'archevêque de Montréal et à ses vénérables suffragants de mitiger la discipline générale de l'Eglise relativement au jeûne et à l'abstinence. Mais comme chaque ordinaire doit dispenser pour une année seulement, en faisant mention du privilège accordé par la miséricordieuse bonté du Souverain-Pontife, je viens aujourd'hui porter à votre connaissance les adoucissements apportés, cette année encore, à la rigueur des lois — en promulguant les règlements pour le prochain carême.

Tous les dimanches seront gras, à chaque repas.

Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le samedi saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées ou dispensées de jeûner pourront faire gras aux trois repas.

Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis et les vendredis et les deux samedis exceptés plus haut, seront maigres.

L'obligation du jeûne subsiste comme à l'ordinaire, pour ceux qui sont en état de jeûner.

L'indult de Rome demande aux évêques d'exhorter les fidèles qui feraient usage de ces dispenses, à remplacer par des œuvres pieuses la pratique salutaire de l'abstinence et du jeûne.

L'obligation de faire pénitence est de droit divin ; et si l'Eglise, pour condescendre à la faiblesse de ses enfants, adoucit son régime pénitenciaire, elle n'en prêche pas moins cette loi indispensable de l'Evangile : " Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ". Vous engagerez donc vos fidèles à racheter leurs péchés en s'adonnant avec ardeur à la pratique de toutes les œuvres satisfactoires. Aujourd'hui comme au temps de saint Jean-Baptiste, il faut faire " de dignes fruits de pénitence ", pour ne pas s'exposer à être jetés au feu comme des arbres infructueux.

Parmi ces œuvres expiatrices, on rencontre d'abord la prière. La prière, en élevant l'esprit vers Dieu, fait reprendre à l'âme la place que le péché a fait perdre à ses puissances. Que le saint temps du carême soit donc un temps de prière, et surtout de prière publique ! L'assistance au saint sacrifice, aux exercices spéciaux qui se font dans les églises, sera en honneur ; et les fidèles attireront ainsi sur eux et sur leurs familles les bénédictions du ciel.

Il est une autre œuvre satisfactoire que le Saint-Siège recommande : c'est l'aumône. Ne l'oublions pas, l'aumône, fruit de la compassion et de l'amour, châtiée, par un saint usage, l'abus qui se fait parfois des dons de Dieu ; et, suivant le langage de l'Écriture " elle délivre du péché et de la mort, et ne laisse point l'âme aux ténèbres de l'autre vie (1) ".

Dans toutes les églises et chapelles publiques, il y aura un tronc spécial avec l'indication : *Aumônes du carême*. Tous ceux qui useront des adoucissements promulgués plus haut voudront bien y déposer leur offrande : ce sera une compensation qui ne pourra manquer d'être agréable à notre Maître à tous, et elle permettra de faire prospérer les nombreuses œuvres de charité, laissées à la sollicitude du premier pasteur de ce diocèse. Vous voudrez bien envoyer les sommes offertes à M. le chanoine Martin, à l'archevêché.

Enfin, messieurs, vous redirez à ceux qui attendent de vous les paroles du salut cet enseignement du concile de Trente,

(1) Ecc., cap. 111, 33.

afin que le carême ne perde pas, au moins dans l'esprit qui anime les fidèles, son cachet primitif : " Il faut aller spontanément au devant de la peine, ou la recevoir avec amour des mains de Dieu : voilà le moyen de compléter le châtement du péché ". C'est une excellente manière de " crucifier la chair ", et de vivre dans la mortification chrétienne, qui est, suivant l'expression de Lacordaire " le sacrifice des sens à la raison, l'esclavage du corps pour que l'âme soit libre ".

Agrérez, chers et vénérés confrères, l'expression respectueuse de mes sentiments bien dévoués,

ZOTIQUE RACICOT,

*Vicaire-général, administrateur*

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 1 février 1905.

**L** est assez rare que le Souverain-Pontife consacre lui-même les évêques. A l'exception de Benoît XIII qui aimait beaucoup ces cérémonies, et ne manquait jamais de consacrer une église, de faire des sacres d'évêques et même de simples ordinations de prêtres, les papes qui font les évêques les laissent consacrer par les cardinaux. Seuls les cardinaux, les prélats palatins et les patriarches ont droit à être sacrés par le pape ; et si celui-ci ne veut pas ou ne peut pas procéder en personne au sacre, il délègue un cardinal pour faire en son nom cette cérémonie. C'est dire que ces cérémonies sont plutôt rares ; et quand elles se font, c'est un événement auquel tout le monde veut prendre part comme spectateurs. C'est ce qui vient d'arriver pour le sacre de Mgr Radini-Tedeschi, nommé évêque de Bergame.

— Pie X connaissait depuis longtemps ce prélat et admirait ses talents, son esprit apostolique, son activité infatigable qui ne le faisait reculer devant aucune œuvre à entreprendre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Quand Pie X résolut à contre-cœur de

s'en séparer pour le placer sur un terrain plus vaste, il voulut lui donner un témoignage singulier d'estime en le sacrant de sa propre main, honneur qui ne lui était aucunement dû. C'est ainsi que le 29 janvier dernier, dans la Chapelle Sixtine, avec intervention des prélats palatins, le nouvel évêque de Bergame a reçu l'onction sainte des mains de Pie X qui faisait comme pape sa première consécration épiscopale.

— La cérémonie suit strictement les règles du *Pontifical Romain*; et les différences que l'on peut y remarquer, viennent uniquement de la dignité du pasteur suprême de l'Eglise en face d'une des brebis confiées à sa sollicitude. Il y a toutefois un rite particulier. On sait que les papes ne prennent point la crosse, dont la volute courbée vers la tête est l'indice d'une juridiction qui n'est point suprême. Le seul exemple contraire que nous ayons est une monnaie de Benoit XII, élu à Avignon en 1334, où ce pape tient en mains une crosse. C'est certainement une erreur de l'artiste qui ne tire pas à conséquence, bien que la monnaie ait été mise dans la circulation. A la place d'une crosse, les papes prennent une croix sans crucifix, se différenciant en ceci de la croix papale qui porte la figure du divin crucifié tournée vers le pontife pour lui faire mieux supporter, par la vue de Notre-Seigneur en croix, les peines et le fardeau de la sollicitude pastorale.

— Mais comme ces cérémonies sont rares et qu'on a par conséquent peu d'occasions de les voir, que d'autre part les archevêques timbrent leurs armes d'une croix à double croisillon, l'imagination des artistes fut enclin à donner au pape une croix à triple croisillon pour la différencier de celle des archevêques. Les artistes font souvent la loi; et quand Grégoire XVI voulut consacrer solennellement la basilique de Saint-Paul, dont le transept venait d'être achevé, on lui fit faire une croix à triple croisillon pour lui tenir lieu de bâton pastoral. Mais alors les cérémoniaires d'une part; et de l'autre, M. Gaetano Moroni, aide de chambre du pape et qui avait une grande science liturgique, s'insurgèrent contre cette pratique. Elle provenait d'un

bon motif, mais était contraire à la tradition ecclésiastique. Leurs représentations triomphèrent, et on fit faire pour Grégoire XVI une croix simple et sans la figure de Notre-Seigneur.

— Après le sacre, le Souverain-Pontife invita Mgr Radini-Tedeschi, les prélats co-consécrateurs et quelques autres personnes à un lunch servi dans ses appartements privés. La salle du *tronetto* avait été transformée en salle à manger ; un riche tapis couvrait le pavé de marbre, une table de forme allongée occupait le milieu de la salle pour les invités. Le Souverain-Pontife s'était fait dresser, selon l'usage, une petite table sous le baldaquin. Cette table touchait presque l'autre, mais en était cependant séparée. On y avait mis un plateau en vermeil contenant le couvert en or de Sa Sainteté.

— Le pape observait ainsi l'étiquette qui le fait manger seul. C'est une dérivation de la règle bénédictine, voulant que l'abbé dans son monastère ait toujours une table séparée ; mais Pie X ne faisait qu'un avec ses invités qui réellement déjeunaient avec lui.

— Il n'y a en ce moment aucune nouvelle importante à Rome dans les sphères ecclésiastiques ; mais l'Italie est travaillée par des grèves qui ne laissent aucun moment de répit aux autorités. Ce sont les carriers du monument de Victor-Emmanuel qui cessent périodiquement le travail chaque mois, pour porter leurs revendications au ministère de l'Intérieur ; les cigarières se mettent aussi en grève, forçant l'administration à fermer l'usine. Ce qu'il y a de plus grave et de plus inquiétant, c'est une forme, je ne dirai pas de grève, mais d'insurrection. Voilà des paysans qui se trouvent sans travail, ou sans travail aux conditions qu'ils voudraient obtenir ; ils s'accordent, vont envahir les terres d'un propriétaire et commencent à les défricher selon leur bon plaisir. Puis ils demandent insolemment le prix de leur journée, menaçant, si on ne les paye pas, de faire des actes destructeurs de cette même propriété, comme de couper les ceps de vigne, de tailler les bois, de les emporter, et ainsi de suite. Les paysans italiens ne seraient point par eux-mêmes capables de ces excès ;

mais le gouvernement a permis l'organisation de Chambres ou Bourses de travail, de ligues agraires, où quelques-uns suffissent à imposer la loi à tous. L'obéissance que les paysans refusent aux lois primordiales qui sont au fond leur garantie, ils la donnent sans réfléchir, sans murmurer, à ces chefs qui les exploitent et finissent toujours par s'enrichir de leurs privations. Il est arrivé à Venise, à l'occasion d'une grève récente du port, un fait plus étrange et qui montre combien les chefs du mouvement sont peu scrupuleux sur le choix des moyens. Ils fabriquèrent de fausses dépêches qui publiquement affichées disaient que les autres ports italiens se mettraient en grève par solidarité, et en attendant expédiaient 50,000 francs pour soutenir la grève. Rien de tout cela n'était vrai. Les ouvriers en furent pour la perte de leurs salaires, durent rentrer au travail sans voir leur condition améliorée ; mais le gouvernement n'ose pas poursuivre ceux qui ont exploité aussi indignement la crédulité publique.

DON ALESSANDRO.

## LE TEMPS DE LA SEPTUAGESIME

**N**OUS voici à la veille de la Septuagésime.

La première caractéristique du temps dans lequel nous allons entrer, c'est la suspension de l'*Alleluia*, ce cri de joie que les exilés d'ici-bas aiment tant à joindre aux exultations de l'Eglise triomphante.

Dans la liturgie actuelle, nous prenons congé de l'*Alleluia* d'une manière très simple : nous l'ajoutons deux fois au verset *Benedicamus Domino* et à son répons, aux Vêpres qui précèdent le Dimanche de la Septuagésime. Mais au moyen-âge, les adieux à l'*Alleluia* revêtaient plus de solennité. Evoquons à cet égard quelques souvenirs.

Dom Guéranger cite deux Antiennes usitées dans les vieilles Eglises de l'âge carlovingien.

“ Que le bon Ange du Seigneur t'accompagne. Alleluia ; qu'il rende ton voyage prospère, afin que tu reviennes avec nous dans la joie. Alleluia, Alleluia.

Alleluia, reste encore avec nous aujourd'hui ; demain, tu partiras, Alleluia ; et quand le jour se lèvera, tu te mettras en route. Alleluia, Alleluia. ”

Le même auteur relate encore plusieurs autres morceaux empruntés à l'Eglise gothique d'Espagne et aux Eglises d'Allemagne. Il termine ses citations par une hymne que l'on chantait en France longtemps encore après le XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans les intéressantes notes dont il accompagna chaque volume de sa traduction de Durand de Mende, M. Charles Barthélémy donne tout au long l'office des *Funérailles de l'Alleluia*, qui se célébrait la veille de la Septuagésime. En voici l'Oraison :

“ O Dieu, qui nous accordez de célébrer la solennité du départ et du renvoi du chant d'Alleluia, faites que nous puissions chanter toujours et avec bonheur Alleluia dans l'éternelle béatitude, avec vos saints qui le chantent sans cesse. Par N.-S. J.-C...”

Il nous quitte donc ce chant qui reposait l'âme des tristesses de l'exil. A sa place, au début des heures canoniques, nous adressons à Dieu cette acclamation : *Louange à vous, Seigneur Roi de l'éternelle gloire*; et, après le Graduel de la Messe, nous entendons une mélodie lugubre et traînante qui, pour cette raison, porte le nom de *Tractus*, Trait.

Supprimés aussi, dans l'office du temps, et le joyeux *Te Deum* qui terminait les Matines, — et le cantique des Anges, *Gloria in excelsis*, dont les sublimes envolées élevaient l'âme au-dessus des agitations terrestres jusqu'au trône du Roi des rois. Le divin sacrifice achevé, le prêtre ne congédie plus l'assemblée des fidèles par ces paroles : *Ite, Missa est* ; mais il invite le peuple à bénir avec lui le Seigneur : *Benedicamus Domino*.

La couleur violette des vêtements sacrés nous dit, elle aussi, à sa manière, que le deuil commence pour ne finir que lorsque sera venu le jour " où toutes choses refleuriront ".

## LE CURE D'ARS ET LE DEMON

**V**OICI comment on lui a entendu raconter à lui-même l'origine de ses persécutions diaboliques (1) :

La première fois que le démon est venu me tourmenter, c'était à neuf heures du soir, au moment où j'allais me mettre au lit. Trois grands coups retentirent à la porte de ma cour, comme si on avait voulu l'enfoncer avec une énorme massue. J'ouvris aussitôt ma fenêtre et je demandai : « Qui est là ?... » Mais je ne vis rien, et j'allai tranquillement me coucher en me recommandant à la sainte Vierge et à mon bon ange. Je n'étais pas endormi que trois autres coups plus violents me firent ressauter. Je me levai et m'écriai une seconde fois : « Qui est là ?... » Personne ne répondit.

Lorsque ce bruit commença, je m'imaginai que c'étaient des voleurs qui en voulaient aux beaux ornements de M. le vicomte d'Ars, et je crus qu'il était bon de prendre des précautions. Je priai deux hommes courageux de coucher à la cure pour me prêter main forte, en cas de besoin. Ils virent plusieurs nuits de suite; ils entendirent le bruit, mais ne découvrirent rien et demeurèrent convaincus que ce vacarme avait une autre cause que la malveillance des hommes. J'en acquies moi-même bientôt la certitude ; car, pendant une nuit d'hiver

(1) Ces détails sont empruntés à l'ouvrage : *Le Curé d'Ars*, vie du Vénérable Jean-Marie Vianney, par M. l'abbé Alfred Monnin, missionnaire, 17<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-12. Téqui, édit. — Il existe aussi un résumé de cet ouvrage en un seul volume. Nous signalons encore deux petits volumes : *Esprit du Curé d'Ars* et *Pensées choisies du Curé d'Ars*, publiés à la même librairie. Voir en outre, dans la collection " les Saints ", de chez l'éditeur Lecoffre, une Vie du Bienheureux Curé d'Ars, due à la plume d'un membre de la famille du saint curé, M. Joseph Vianney, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

qu'il était tombé beaucoup de neige, trois énormes coups se firent entendre vers le milieu de la nuit. Je sautai précipitamment à bas de mon lit ; je pris la rampe et descendis jusque dans la cour, pensant, cette fois, trouver les malfaiteurs en fuite, et me préparai à appeler au secours. Mais, à mon grand étonnement, je ne vis rien, je n'entendis rien ; et, qui plus est, je ne découvris sur la neige aucune trace de pas... Je ne doutai plus alors que ce ne fût le démon qui voulait m'effrayer. Je m'abandonnai alors à la volonté de Dieu, le priant d'être mon défenseur et mon gardien, et de s'approcher de moi avec ses anges quand mon ennemi viendrait de nouveau me tourmenter.

Il n'y manqua pas, lisons-nous dans un bel article sur ce sujet publié par la *Semaine* de Montpellier. Et la Providence voulut que, pour le constater, il y eût autour du saint curé une grande variété de personnes, afin qu'on ne pût pas supposer, quelque jour, qu'il avait été victime, comme on dit aujourd'hui, d'une « hallucination ».

Ce furent, d'abord, les gens de la paroisse qui, voyant leur curé dépérir lentement — car il ne pouvait plus prendre un seul moment de repos — finirent par en apprendre la cause et voulurent, les uns après les autres, monter la faction autour de lui, pendant son sommeil, afin de réussir, ils le croyaient du moins, à éloigner le démon.

Mais ce fut inutilement. Quand le bon curé en fut bien persuadé, il prit le parti de congédier ses gardiens dont le concours lui était inutile, et finit par s'habituer à ce martyre qui dura trente-cinq ans, avec des phases et sous des formes diverses, mais sans qu'il y eût presque jamais d'intermittence. Ordinairement, à minuit, trois grands coups contre la porte du presbytère l'avertissaient de la présence de l'ennemi ; et suivant que son sommeil était profond ou léger, d'autres coups plus ou moins rudes se succédaient en approchant. Après s'être donné le divertissement d'un horrible tintamarre dans l'escalier, le démon entrait ; il se prenait aux rideaux du lit, et les secouait avec fureur comme s'il avait voulu les arracher. Le pauvre patient ne pouvait comprendre qu'il en restât un lambeau.

Il arrivait souvent que l'esprit malin heurtait comme quelqu'un qui veut entrer ; un instant après, sans que la porte fût ouverte, il était dans la chambre, remuant les chaises, dérangeant les meubles, furetant partout, appelant d'une voix moqueuse : « Vianney ! Vianney ! » et ajoutant des menaces et des qualifications outrageantes : « *Mangeur de truffes* ! nous t'aurons bien !... nous te tenons ! nous te tenons !... » D'autres fois, sans se donner la peine de monter, il le hélait du milieu de la cour, et, après avoir longtemps vociféré, il imitait une charge de cavalerie ou le bruit d'une armée en marche. Tantôt il enfonçait des clous dans le plancher, à grands coups de marteau ; tantôt il fendait du bois, rabotait des planches, sciait des lambris, comme un charpentier activement occupé dans l'intérieur de la maison ; ou bien il taraudait toute la nuit et il semblait à M. Vianney qu'il allait, le matin, trouvé son plafond criblé de trous, ou bien encore, il battait la générale sur la table, sur la cheminée et principalement sur le pot à eau, cherchant de préférence les objets les plus sonores.

Ces histoires, on le pense, firent grand bruit ; elles excitèrent, continue la même revue, comme il arrive toujours, des rumeurs en sens divers et de vives contradictions. Toutefois il n'est pas permis de supposer que M. Vianney se soit trompé, ni qu'il ait voulu tromper. Ceux qui l'ont connu savent que la mort eût été pour lui préférable au mensonge. Il n'avait pas le tempérament d'un visionnaire ; il n'était point du tout crédule, il possédait toutes les qualités d'un bon témoin. Ces choses ne se passèrent pas une fois, mais cent et cent fois par an, pendant trente ans ; elles furent attestées par lui des milliers de fois, il n'y avait rien dont il parlât plus volontiers. N'importe ! les démentis persévérèrent ; ils portaient surtout des rangs du clergé. Les confrères du curé d'Ars se montraient, en général, peu disposés à admettre la réalité de ces manifestations diaboliques ; ils leur cherchaient des causes naturelles et physiologiques ; et croyaient en trouver dans les jeûnes et les veilles immodérés du saint homme.

« Si le curé d'Ars vivait comme les autres, disaient-ils, s'il prenait sa dose de sommeil et de nourriture, son cerveau ne se peuplerait pas de fantômes. »

Voici, d'après son biographe, comment la Providence s'y prit pour leur démontrer que le saint curé n'était pas un visionnaire et qu'il avait bien, comme il l'affirmait, et toute la paroisse avec lui, des démêlés avec le démon.

Il y avait à Saint-Trivier-sur-Moignans un vénérable curé, nommé M. Granger, qui s'était mis en rapport avec l'abbé Vianney, dès les premiers jours de son ministère à Ars ; il avait su l'apprécier et il le voyait souvent. Jaloux de procurer à ses paroissiens le bienfait de la présence au milieu d'eux d'un prêtre si mortifié et si zélé, il le pria de se joindre aux missionnaires qui donnaient alors les exercices du grand jubilé. C'était dans l'hiver de 1826. M. Vianney consentit à tout ce que son voisin voulut ; il resta trois semaines à Saint-Trivier, prêcha de temps en temps et confessa beaucoup. Comme les vexations auxquelles il était en butte, de la part du démon, faisaient alors grand bruit, ses confrères s'en amusaient et lui disaient sur le ton du badinage : « Allons ! allons ! faites comme « les autres » ; nourrissez-vous mieux : c'est le moyen d'en finir avec « toutes ces diableries ». Un soir, la discussion s'anima du côté des contradicteurs, et leur raillerie s'échappa en flots plus amers. Il fut convenu que toute cette mystique infernale n'était qu'une fantasmagorie absurde ; et le pauvre curé fut traité, en toutes lettres, de visionnaire et de maniaque. Il ne répondit pas un mot à ces savantes diatribes, se retira dans sa chambre, insensible à tout, sauf à la joie d'avoir été humilié. Un instant après messieurs les rieurs se souhaitaient une bonne nuit et gagnaient leur appartement respectif, avec l'insouciance de philosophes qui, s'ils croyaient au démon, n'avaient du moins qu'une foi très médiocre à son intervention dans les affaires du curé d'Ars. Mais voilà qu'à minuit ils sont réveillés en sursaut par un affreux vacarme ; la cure est sens dessus-dessous ; les portes battent ; les vitres grincent ; les murs chancellent ; en un instant, tout le monde est debout.

On se souvient que le curé d'Ars a dit : « Vous ne serez pas étonnés si, par hasard, vous entendez du bruit « cette nuit ». On se précipite dans sa chambre..., il reposait tranquillement. « Levez-vous, lui crie-t-on, la cure va tomber ! — « Oh ! je sais bien ce que c'est, répondit-il en souriant, il faut aller vous coucher ; il « n'y a rien à craindre ». On se rassure, et le bruit cesse.

Le biographe raconte ensuite comment, à une heure de là, quand tout était redevenu silencieux, un léger coup de sonnette retentit. Le Bienheureux se lève et trouve à la porte un homme qui avait fait plusieurs lieues pour venir se confesser à lui. Il se rend aussitôt à l'église et y reste jusqu'à la messe, occupé à entendre un grand nombre de confessions. C'était chose ordinaire : chaque fois que les taquineries du démon redoublaient de fréquence et d'intensité, le curé d'Ars prévoyait que la grâce lui amènerait bientôt quelque pécheur à convertir : ses pressentiments étaient rarement trompés.

Le diable, d'ailleurs, lisons-nous encore, variait ses moyens d'attaque. Il y eut une nuit où le curé d'Ars fut réveillé en sursaut et se sentit soulevé en l'air : « Peu à peu *je perdais mon lit*, dit-il ; je m'armal vivement du signe de la croix, et le *grappin* me laissa. » Une autre nuit, le diable imagina de prendre la forme d'un coussin très doux, très moelleux, dans lequel la tête du pauvre curé enfonçait voluptueusement comme dans de la ouate : en même temps il en sortait un gémissement plaintif. Il avoua que cette fois il eut grand-peur ; il lui sembla que ce nouveau genre de piège mettait son âme en péril. Il invoqua le secours du ciel et l'illusion disparut.

Nous n'en finissons pas, continue le biographe du Bienheureux, si nous voulions rapporter la série entière de ces persécutions et de ces combats qui durèrent autant que la vie de notre héros. Il y avait peu de sujets de conversation sur lesquels il fut plus fécond et plus intarissable que sur celui-là. Il ne faisait aucune difficulté de répondre aux questions sans nombre qu'on lui adressait à ce propos ; quelquefois il ne les attendait même pas : c'était lui, le premier, qui racontait sur un ton aimable et plaisant ses plus récentes aventures avec

le *grappin*. « Aujourd'hui, disait-il, il est venu gratter à ma porte ; il ne m'a pas laissé dormir... » Ou bien : « Aujourd'hui, il était bien en colère : il soufflait comme un bœuf !... » Et, en disant cela, M. Vianney imitait la respiration forte et bruyante du *grappin*.

Sur la fin de sa vie, les attaques du démon furent moins vives et moins continuelles. Il ne venait plus guère l'importuner la nuit, il se contentait de troubler l'instant de repos que le curé d'Ars prenait après son repas, et dont il avait un extrême besoin. Tantôt il lui donnait le charivari à sa porte, contrefaisant tour à tour le grognement d'un ours, le hurlement d'un loup, l'aboïement d'un chien ; tantôt il l'appelait de sa voix rude et insolente : « Vianney ! Vianney ! viens donc ! » lui donnant à entendre que de nombreux pénitents l'attendaient.

Après avoir raconté tous ces faits extraordinaires, M. l'abbé Monnin conclut, avec beaucoup de justesse, qu'ils n'étonneront que ceux qui sont demeurés systématiquement étrangers à l'histoire de la sainteté. Il est peu de monuments hagiographiques qui n'en offrent les traces. La tradition de ces faits n'a jamais cessé dans le monde ; plus nombreux et plus éclatants aux temps privilégiés, où la foi était plus vive et la piété plus tendre, ils deviennent plus rares et plus obscurs en nos jours de défaillance et d'affaïssement ; à aucune époque ils ne disparaissent tout-à-fait. On ne saurait les nier simplement ; car ce serait, ici comme ailleurs, un procédé par trop puéril, puisqu'il s'agit de faits dûment constatés : c'en serait fini alors de toute vérité et nous ne pourrions plus croire à notre propre témoignage.

Une fois que la critique s'est emparée de ces faits et a rempli son devoir en les discutant sincèrement, il faut se résigner à les adopter tels qu'ils se présentent ; il ne s'agit pas de ce qui a dû être, mais de ce qui a été réellement. Si des perceptions aussi claires et aussi fréquentes ne sont que des rêves, rien n'empêche de regarder comme un rêve la vie tout entière. On aura beau faire et beau dire, il y aura toujours des choses qui resteront inexplicables autrement que par l'intervention d'une puissance au-dessus et en-dehors de la nature.

Et ce n'est pas une des moindres preuves de la grandeur de l'homme que le ciel et l'enfer se disputent ainsi sa conquête, et l'estiment assez pour entrer directement en lutte à cause de lui.

## SŒURS DE SAINTE-ANNE

### CÉRÉMONIE DE VÊTURE

**F**EUDE, le 2 février, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, une cérémonie de vêtue, présidée par le Révérend Père Tourangeau, provincial des Oblats, avait lieu dans la chapelle de la communauté des Sœurs de Sainte-Anne, Lachine. Le sermon de circonstance fut prêché par le Révérend Père Lord, S. J., qui sut mettre en une évidence parfaite deux des principaux traits de l'âme religieuse : la charité et la félicité.

Les noms des nouvelles novices sont :

*Novices vocales* : Melles Albertine Parent, de Valleyfield, dite Sœur Marie-Hervé ; Corona Lanctot, de Saint-Constant, dite Sœur Marie-Calixte ; Bernadette Charlebois, de Saint-Timothée, dite Sœur Marie-Engelbert ; Sévérina Chabot, de Saint-Césaire, dite Sœur Marie de la Visitation ; Béatrice Robert, de Saint-Philippe d'Argenteuil, dite Sœur Marie-Walburge ; Marie-Louise Lefebvre, de Saint-Remi, dite Sœur Marie-Yolande ; Marie-Rose Dessureault, de Saint-Stanislas, dite Sœur Marie-Julius ; Léocadie Latour, de Worcester, Mass, dite Sœur Jean-Marie ; Valérie Lauzon, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite Sœur Marie-Georgiana ; Kathleen Cummings, de Montréal, dite Sœur Marie-Catherine ; Albertine Lamarche, de Saint-Esprit, dite Sœur Marie-Eliza ; Marguerite Guénette, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite Sœur Marie-Grégoire ; Blanche Cousineau, de Lachine, dite Sœur Marie-Joseph-Octave ; Blanche Yvonne Dragon, de Lachine, dite Sœur Marie-Thérèse de l'Enfant-Jésus ; Bertha Paquette, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite Sœur

Marie-Lucius ; Reine Roy, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite Sœur Marie-Elizabeth de Portugal ; Marguerite Valiquette, de Terrebonne, dite Sœur Marie-Joseph-Eugène ; Esther Dessureault, de Saint-Stanislas, dite Sœur Marie-Eulalie de Mérida ; Fortunate Desjardins, de Terrebonne, dite Sœur Marie-Roladde ; Virginia Lambert, de Saint-Cuthbert, dite Sœur Marie-Vitalien de Jésus ; Diana Morel, de Saint-Cuthbert, dite Sœur Marie-Augustin ; Maria Fafard, de Saint-Cuthbert, dite Sœur Marie-Cuthbert ; Florentine Lussler, de Saint-Ambroise de Kildare, dite Sœur Marie-Florentia ; Eva Colford, de Saint-Canut, dite Sœur Marie-Alfreda ; Agnès Ducharme, de Turners Falls, Mass, dite Sœur Marie-Caroline ; Albertine Godon, de Sainte-Agathe des Monts, dite Sœur Marie-Zélie.

*Novices coadjutrices* : Melles Elizabeth Blouin, de Saint-Jérôme-de-Matane, dite Sœur Marie-Désiré ; Albina Vallancourt, de Saint-Félix-de-Matane, dite Sœur Marie-Aubert ; Délia Mandeville, de Central Falls, R. I., dite Sœur Marie-Boniface ; Mérida Baril, de Saint-Justin, dite Sœur Marie-Faustin ; Rémézie Marion, de Holyoke, Mass., dite Sœur Marie-Zénals ; Rosanna Ritchie, de Saint-Donat, dite Sœur Marie-Félix de Cantalice ; Amanda Dumas, de Manville, R. I., dite Sœur Marie-Pascal Baylon.

### AUX PRIERES

Frère Antonin, de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, décédé à Hochelaga.

Sœur Marie-Bertha, née Catherine-Anne Massam, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Townsend, Wash.

Sœur Anastasie Courtemanche, tourière, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

M. Jean-Baptiste Paquin, décédé à l'Isle-Blizard.

M. Antoine Gaulin, décédé à Saratoga Springs, N. Y.

Mme François Savoie, décédée à Longueuil.

Mlle Anne Savoie, décédée à Longueuil.